



**Syndicat unitaire de l'éducation populaire,
de l'action sociale, socioculturelle et sportive**



Statuts des professeurs de sport, des CEPJ et des CTPS

Eléments de contexte

Depuis deux ans, le décret régissant le statut des PS doit être rénové. Pour ce faire, des groupes de travail (DRH, Direction des Sports et syndicats représentatifs) se réunissent pour proposer des modifications concernant notamment les missions, les voies d'accès (concours externe et masterisation, concours interne, 3^{ème} voie et concours réservé aux sportifs de haut niveau SHN), l'avancement et l'évaluation. En l'état actuel, la rédaction des missions proposée en grande partie par EPA au nom de la FSU et par le SNAPS UNSA et « acceptée » par la DRH permet de mieux affirmer la dimension technique et pédagogique. Seule la mention concernant la sécurité des pratiquants n'est pas satisfaisante mais permet tout de même de ne pas enfermer les PS dans une mission se résumant à du contrôle, de l'administratif ou du régalién. Pour ce qui est de la masterisation, le principe d'alignement sur les modalités d'accès aux concours des corps enseignants est retenu par l'intersyndicale ; la DRH est plus hésitante car elle semble vouloir ne plus assimiler le corps des PS à un corps « enseignant ».

S'agissant de l'avancement, l'idée serait de passer d'un triple cadencement (ancienneté, choix, grand choix) à un avancement unique ; la notation serait ainsi supprimée. Les négociations portent sur la durée globale de la carrière et sur la revalorisation des premiers échelons (3, 4 et 5) consécutivement au recrutement bac +5. La DRH des ministères sociaux voudrait imposer 26 ans sous la pression du Budget et de la Fonction Publique. EPA a fait la démonstration que la moyenne actuelle était de 25 ans et la DRH apparaît en convenir. La partie n'est donc pas arbitrée.

Enfin, le dernier chantier traite de l'évaluation avec une volonté forte de l'administration d'imposer l'entretien professionnel aux PS dans sa logique récurrente de ne plus assimiler les PS aux enseignants. Sur ce sujet, les points de divergence entre organisations syndicales sont nombreux même si sur le fond il n'y a pas de profonds désaccords.

Position d'EPA vis-à-vis du projet au sein de la FSU

En l'état actuel et eu égard aux éléments de contexte énoncés ci-dessus, EPA adopte la position suivante :

- Accord sur la rédaction de l'article concernant les missions ;
- Accord sur la masterisation en contrepartie d'une augmentation du nombre de postes ouverts en 3^{ème} voie à hauteur de 30% ;
- Accord sur l'avancement unique si et seulement si le déroulement de carrière se fait en 25 ans au maximum avec une revalorisation des échelons 3, 4 et 5 liée à la masterisation.
- Maintien de la proposition EPA pour la FSU de la rédaction de l'article sur l'évaluation des PS inspirée de celle des CTPS.

S'il n'y a pas d'avancées sur l'avancement unique (25 ans maximum) et sur l'entretien professionnel, la FSU rejettera alors globalement le projet de décret en n'actant que les avancées sur les missions.

Statuts des CEPJ

Pour les CEPJ, la rénovation du statut est à l'ordre du jour et une première réunion est prévue fin juin. La position d'EPA est de ne pas décrocher le statut du corps de celui des PS. Aussi, en fonction de ce que deviendra le décret sur le statut des PS, EPA proposera une rédaction des statuts des CEPJ avec les mêmes exigences, actant en particulier les avancées acquises sur la nature technique et pédagogique des missions et fonctions.

Statut des CTPS

EPA estime qu'avec les niveaux de recrutements généralisés au niveau du master les corps de CEPJ et PS doivent à terme être fusionnés et intégrés dans celui des CTPS. L'évolution des missions, des capacités et niveaux d'expertise, des qualifications rend inéluctable la nécessité de ne pas entretenir une dualité corporative qui n'a pas de raison d'être. Dans cet esprit, les travaux de proposition d'EPA sur les missions des CEPJ et PS intègrent la nécessité d'identifier dès aujourd'hui des missions voisines faisant du corps des CTPS un débouché naturel pour tous les personnels techniques et pédagogiques.